



COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 DECEMBRE 2022

Convocation : 07 DECEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Gouzeaucourt, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire, suite à la convocation qui lui a été adressée trois jours francs à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie conformément à la loi.

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Nombre de Conseillers Absents : 1 et 4 pouvoirs

Nombre de Conseillers Présents : 14 + 4 pouvoirs

Etaient présents :

M. RICHARD Jacques – M. DECAMPS Hervé – Mme LEFEBVRE Delphine -Mme CHOQUET Marie-Françoise - Mme DEFAWE Danielle – Mme DELOBEL Brigitte – M. MONVOISIN Bruno – M. MAUFROY David – M. PAMELLE Philippe – Mme DUBOIS Céline - M. SAVARY Arsène – M. MOLLET Michaël - M. MARCHEUX François - M. DUBOIS Bruno

Absents excusés :

Monsieur MUNCHOW Eric, qui donne pouvoir à Monsieur DECAMPS Hervé
Monsieur CAREMELLE Antoine, qui donne pouvoir à Madame DELOBEL Brigitte
Monsieur CAREMELLE Yannick, qui donne pouvoir à Monsieur RICHARD Jacques
Madame COLAR Audrey, qui donne pouvoir à Monsieur SAVARY Arsène
Madame DUBUS Julie

Le Conseil choisit pour secrétaire Madame Céline DUBOIS

I-DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE ET INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Jacques RICHARD, Maire.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame CLIQUENNOIS Christelle a fait parvenir en Mairie un courrier de démission.

Un courrier a été adressé à Monsieur le Sous-Préfet afin de l'informer.

Madame Martine QUATRELIVRE, suivante de liste, a informé qu'il n'était pas souhaitable qu'elle intègre le Conseil Municipal, étant employée communale.

Le suivant de la liste, Monsieur DUBOIS Bruno est donc à ce jour conseiller Municipal et installé dans ses fonctions.

II - ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE DU 03 OCTOBRE 2022

Il est donné lecture du procès-verbal de la précédente réunion, du 03 octobre 2022, qui est adopté à l'unanimité.

III-COMPOSITION DU CCAS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Bruno DUBOIS était membre extérieur. Madame Christelle CLIQUENNOIS qui était membre du Conseil Municipal, souhaite néanmoins intégrer le CCAS en tant que membre extérieur

La délibération du 03 novembre 2020 est modifiée comme suit :

élection de Monsieur Bruno DUBOIS, pour remplacer Madame Christelle CLIQUENNOIS suite à sa démission

A obtenu à l'unanimité des membres présents, vote à bulletin secret :
Monsieur Bruno DUBOIS, seul candidat.

Composition du CCAS :

Le Président : Monsieur Jacques RICHARD,

8 Conseiller Municipaux :

Madame Danielle DEFAWE, Vice-Présidente
Monsieur Hervé DECAMPS
Monsieur Eric MUNCHOW
Madame Marie-Françoise CHIOQUET
Madame Julie DUBUS
Monsieur Antoine CAREMELLE
Monsieur François MARCHEUX
Monsieur Bruno DUBOIS

8 titulaires extérieurs :

Madame Martine QUATRELIVRE, Vice-Présidente Déléguée
Madame Roselyne LEROY
Monsieur André CUVELLIER
Monsieur Jean-Pascal LEFEBVRE, représentant la Famille UDAF
Madame Delphine REBEILLEAU
Madame Véronique BRICOUT, représentant les professionnels de santé

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que Madame Christelle CLIQUENNOIS, n'étant plus membre du Conseil Municipal, souhaite être membre extérieur ;

- que Madame HUYGHE-BRUET Josiane, maintenant domiciliée à Cambrai, a informé qu'elle ne désire plus faire partie du CCAS.

Monsieur le Maire et Madame Marie-Françoise CHIOQUET proposent Madame Marie-Christine FIRMIN, membre extérieur.

IV-POINT SUR LES TRAVAUX DE LA MAISON DE SANTE PLURIPROFESSIONNELLE ET UNIVERSITAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouveau marché public a été lancé. Il est clos aujourd'hui.

L'assistance à Maîtrise d'Ouvrage va faire l'étude, on en saura plus la semaine prochaine.

Pour le litige avec l'entreprise SORECO, qui n'est plus intervenue sur le chantier depuis le mois d'août, Monsieur le Maire a contacté l'avocat du groupe CIVIS, dans le cadre de la protection juridique de l'assurance communale.

L'avocat explique que dans le cas d'une assignation, l'entreprise risque de se mettre en liquidation, les délais sont d'environ 2 ans pour demander une condamnation.

Si l'on dépose plainte, l'avocat le déconseille, il n'y a pas d'élément moral, cela peut être non productif car nous risquons la correctionnelle (dénonciation).

Pour une expertise par un expert du bâtiment, la présence de l'entreprise SORECO est indispensable pour une démarche contradictoire. Or, celle-ci a refusé de participer au constat d'huissier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires et signer toutes pièces relatives à cette affaire.

V-DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, donne un avis favorable aux décisions modificatives ou virements de crédits qui seraient nécessaires pour payer les factures qui arrivent en fin d'année.

VI-PERSONNEL COMMUNAL, ADAPTATION AUX TEXTES, REORGANISATION ET RECRUTEMENT RELATIFS AUX SERVICES D'ENTRETIEN

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Madame Sylvie CACHEUX, « Pièce Maîtresse du service entretien », prend sa retraite.

Une réorganisation du service entretien avec le recrutement de personnel s'avère indispensable.

Pour assurer la cantine, 7 personnes sont nécessaires pendant la tranche horaire de 12 h à 14 h, pour 70 à 80 rationnaires tous les jours. Deux services sont à organiser et un agent est mis à disposition du collège dans le cadre d'une convention avec le département.

Il est nécessaire d'intégrer Mesdames Noémie ABGRALL, adjointe technique et Martine QUATRELIVRE, adjointe d'animation.

Le poste de Madame Cathy BAUDUIN passe de 22 à 35 heures, celui de Madame Isabelle LAGNIEZ passe de 20 à 22 heures.

Un contrat saisonnier sera créé dans l'attente d'un contrat PEC (Parcours Emploi Compétence).

Les démarches seront effectuées auprès du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité. Monsieur le Maire est autorisé à effectuer les démarches et signer les pièces relatives à ces affaires.

VII-NOËL DU PERSONNEL COMMUNAL

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable, à la reconduction d'une carte cadeau de 50 € offerte à chaque employé communal et de 30 € par enfant des employés.

VIII-TARIF DES TICKETS DE CANTINE

Monsieur le Maire expose qu'à l'heure actuelle, les tickets de cantine sont au prix de 3.50€ le ticket, vendus par carnet de 10 tickets, soit 35 €.

Compte-tenu de l'augmentation du prix des repas et du coût du personnel communal qui intervient à la cantine il est proposé de fixer le tarif à 3.80 € le ticket, soit par carnet de 10 tickets = 38.00 €, au 1^{er} janvier 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable, par 15 voix pour et 3 voix contre.

IX-REFORME DE LA FORMATION DES ELUS LOCAUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réforme de la formation des élus locaux, loi n°2021-771 du 17 juin 2021 et propose que lors de la préparation du Budget Primitif 2023 d'ajouter 2 % du montant des indemnités de fonction, suivant les textes en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

X-CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU NORD : **- ADHESION AU DISPOSITIF PACK MAIRIE CONNECTEE,**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal les offres de services et la grille tarifaire du Centre de Gestion.

Grands titres des cotisations dans le cadre de l'adhésion obligatoire :

Emploi, observatoire de l'emploi ; Promotion de l'emploi public ; Organisation des concours et examens ; Publicité des listes d'aptitudes et des tableaux d'avancement ; Bourse de l'emploi ; Prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi ; Reclassement des inaptés ; Gestion des conseils de discipline ; Gestion des dossiers individuels et gestion des carrières des agents ; Secrétariat du conseil médical ; Recherche d'emploi et mobilité ; Fonctionnement des comités techniques ; Fonctionnement des CHSCT ; Remboursement des heures syndicales/Dialogue social ; Assistance juridique statutaire ;

Référent déontologue/Référent Laïcité ; Fiabilisation des comptes de droits en matière de retraite.

Grands titres de la cotisation additionnelle, qui complète l'adhésion obligatoire :

Accompagnement sur les projets d'emploi public (lignes directrice de gestion, temps de travail, télétravail, conseil en organisation...) ; assistance à la dématérialisation ; conseil archivistique ; l'action sociale ; le conseil en sécurité du travail ; l'assistance sociale ; la mission de maintien dans l'emploi (prévention de la désinsertion professionnelle, bilan professionnel, accompagnement à la reprise , recrutement de personne en situation de handicap...) ; dispositif de signalement des actes de violence...

Services, leur tarification est dans le cadre d'un conventionnement, chaque prestation dispose d'une grille de tarification à l'acte ou au forfait.

Médecine professionnelle ; prévention des risques professionnels ; assistance à la dématérialisation ; chômage ; contrat d'assurance groupé ; gestion des paies ; assistance sociale ; intérim ; conseil en

organisation ; médiation ; réalisation d'enquête administrative ; archivage électronique ; dispositif de signalement des violences ; protection et action sociale...

Après en avoir délibéré, il est décidé que ce sujet est à étudier pour le choix de services optionnels, en déterminer le besoin, prendre le temps de la réflexion.

- **SIGNATURE DE CONVENTIONS**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable à la signature de conventions obligatoires avec le Centre de Gestion.

XI-RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE LEPERS ENTRETIEN DES HORLOGES ET DES CLOCHES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le contrat avec l'entreprise LEPERS, pour l'entretien des cloches et des horloges de l'église et de la Mairie, est à renouveler en 2023. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable.

XII-ESPACE FRANCE SERVICES, POINT RELAIS INFOS JEUNES

Monsieur le Maire expose que les démarches sont en cours. La convention avec le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) sera signée de façon à permettre le recrutement d'un jeune en service civique.

XIII-DEVENIR D'UN BATIMENT COMMUNAL N° 657 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, suite à la réunion du Conseil Municipal précédente, que Madame Peggy ROBBE a donné son accord verbalement sur le principe d'un loyer mensuel à 700 € et la prise en charge des travaux de carrelage. Cette situation sera à finaliser lorsque la maison de santé sera opérationnelle.

XIV-RENOUVELLEMENT D'UN BAIL ADMINISTRATIF AVEC UNE LOCATAIRE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le bail administratif de Madame LONGET Nadia 281, Place de la Mairie Appartement n° 3 est à renouveler pour 1 an soit jusqu'au 30 novembre 2023

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

XV-DEPART D'UN LOCATAIRE ET TRAVAUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la locataire au 927 avenue du Général de Gaulle, quitte le logement le 31 décembre 2022 inclus.

Monsieur Hervé DECAMPS est chargé de l'état des lieux avec l'étude de Maître MENNECIER. La location étant sous un bail notarié.

Ce logement pourrait être utilisé pour héberger Monsieur et Madame LEMAY pendant les travaux nécessaires à la mise aux normes sanitaires du logement communal qu'ils occupent actuellement. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

XVI-DEMANDE DE LA PART D'UNE PERSONNE TITULAIRE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE TAXI, DE CREATION D'UNE (ADS) AUTORISATION DE STATIONNEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande d'une personne, titulaire de la carte professionnelle taxi, qui sollicite une autorisation de stationnement ADS gratuite.

Cette délivrance de cette licence taxi lui permettra d'obtenir un numéro d'autorisation légale et d'exercer sa profession dans de bonnes conditions au sein de la commune de Gouzeaucourt.

La Mairie transmet le dossier de demande, avec un projet d'arrêté.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches et signer les pièces relatives à cette affaire.

XVII-ADHESION DE LA COMMUNE D'ESCAUDOEUVRES AU SIVU MURS MITOYENS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable à l'unanimité à l'adhésion de la commune d'ESCAUDOEUVRES au SIVU Murs Mitoyens.

XVIII-LIVRES MEDIATHEQUE HORS D'USAGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité donne un avis favorable pour la « mise au pilon » de livres de la médiathèque. Ceux-ci seront donnés à des œuvres sociales, pour des pays en voie de développement.

XIX-INFORMATION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL CONCERNANT UNE SUBVENTION DE 1500.00 € A L'APE DE L'ECOLE DU SACRE-CŒUR ET DE L'ALLOCATION A LA COMMUNE DE GOUZEAUCOURT DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS D'ENREGISTREMENT OU A LA TAXE DE PUBLICITE FONCIERE DE 55 976.09 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les courriers d'information du Conseil Départemental concernant une subvention de 1500.00 € à l'APE (Association de Parents d'Elèves) de l'Ecole du Sacré-Cœur et de l'allocation à la commune de Gouzeaucourt du Fonds Départemental de Péréquation de la taxe additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière de 55 976.09 €.

XX-QUESTIONS DIVERSES

Les travaux de sécurisation de la rue de Villers-Plouich sont l'occasion d'échanges entre les membres du Conseil Municipal, à propos notamment des priorités de passage. Monsieur le Maire prendra le Conseil de l'entreprise pour trancher ce sujet et garantir les objectifs premiers de ce projet.

L'ordre du jour étant épuisé, et les Conseillers n'ayant plus de question, le Maire lève la séance, il est 21 h .

Le Maire,
M. RICHARD Jacques

La Secrétaire,
Mme DUBOIS Céline

M. DECAMPS Hervé

Mme LEFEBVRE Delphine

Mme CHOQUET Marie-Françoise

Mme DEFAWE Danielle

Mme DELOBEL Brigitte

M. MONVOISIN Bruno

M. MAUFROY David

M. PAMELLE Philippe

M. SAVARY Arsène

M. MOLLET Michaël

M. MARCHEUX François

M. DUBOIS Bruno

M. CAREMELLE Yannick, qui donne pouvoir à M. RICHARD Jacques

M. MUNCHOW Eric, qui donne pouvoir à M. DECAMPS Hervé

M. CAREMELLE Antoine, qui donne pouvoir à Madame DELOBEL Brigitte

Mme COLAR Audrey, qui donne pouvoir à Monsieur SAVARY Arsène